

# Questionnaire relatif à la consultation – Swiss GAAP RPC 30 « Comptes consolidés »

Ce questionnaire sert à obtenir l'avis du public et des parties intéressées au projet de la révision de la Swiss GAAP RPC 30 relative aux comptes consolidés. Les changements significatifs sont adressés par des questions explicites. Merci de bien vouloir utiliser la dernière question pour tout autre commentaire (par exemple, concernant les formulations).

La participation est possible du 1 septembre 2021 au 31 décembre 2021. Une justification ou explication de votre réponse serait appréciée, surtout en cas de réponse négative. Pour des raisons de transparence, les soumissions et leurs auteurs seront publiés une fois la consultation sera terminée, sauf si cela est explicitement exclu.

## **1a) Goodwill – Inscription à l'actif des valeurs incorporelles**

Êtes-vous d'accord avec le fait que – selon la norme révisée – des valeurs incorporelles doivent être portées au bilan lors des acquisitions (chiffre 14) ?

## **1b) Goodwill – Inscription à l'actif des valeurs incorporelles**

Êtes-vous d'accord avec le fait que – selon la norme révisée – les organisations qui portent le goodwill au bilan et l'amortissent peuvent renoncer à l'obligation d'inscription à l'actif des valeurs incorporelles non portées au bilan au moment de la réévaluation (chiffre 18) ?

## **1c) Goodwill – Inscription à l'actif des valeurs incorporelles**

Si la durée d'utilisation du goodwill ne peut pas être déterminée de façon fiable, l'amortissement s'effectue sur 5 ans (chiffre 16). Êtes-vous d'accord avec cette consigne ou faudrait-il augmenter cette durée d'utilisation (par exemple sur 10 ans) ?

## **2a) Acquisition et vente réalisée par étapes**

Selon vous, est-ce que les consignes concernant l'acquisition et la vente réalisée par étapes (chiffres 21 et 22 ainsi que chiffres 72 à 76) sont suffisamment claires ?

## **2b) Acquisition et vente réalisée par étapes**

Du point de vue conceptuel, deux méthodes sont envisageables pour comptabiliser une acquisition ou une cession de parts minoritaires : 1) traitement comme étape d'acquisition séparée avec détermination du goodwill (proposition actuelle) ou 2) traitement comme transaction avec des actionnaires. Êtes-vous d'accord avec l'implémentation de la première méthode ?

## **3) Goodwill négatif**

Dans le cadre de la révision de la Swiss GAAP RPC 30, des règles sur le goodwill négatif ont été introduites pour la première fois (chiffres 15, 17 – 23, 37, 43 et 71 - 76). Êtes-vous d'accord avec cette addition et les changements y relatifs ?

## **4) Fermeture et liquidation**

Êtes-vous d'accord avec le fait que – selon le chiffre 71 de la norme révisée – la fermeture et la liquidation des parties d'entreprise doivent être traitées comme une cession ?

## **5) Ajustements du prix d'achat (earn-out)**

Selon vous, est-ce que la consigne concernant les ajustements du prix d'achat lors de l'achat de participations (earn-out) (chiffre 23) est suffisamment claire ?

## **6) Entités associées**

Les règles concernant les entités associées ont été précisées et élargies (chiffres 56 – 60). Êtes-vous d'accord avec ces nouvelles consignes ?

## **7a) Traitement des écarts de conversion cumulés**

Êtes-vous d'accord avec le fait que – selon le chiffre 25 de la norme révisée – les écarts de conversion cumulés correspondants devront désormais être sortis des fonds propres avec effet sur le résultat en cas de perte de contrôle sur une filiale ou de perte d'une influence notable sur une entité associée ?

## **7b) Traitement des écarts de conversion cumulés**

Êtes-vous d'accord avec le fait que – selon le chiffre 82 de la norme révisée – les écarts de conversion cumulés de prêts à long terme internes au groupe et à caractère de fonds propres devront désormais aussi être sortis des fonds propres avec effet sur le résultat en cas de perte de contrôle sur une filiale ou de perte d'une influence notable sur une entité associée ?

### **8a) Publication**

La norme révisée prévoit que désormais des informations supplémentaires concernant les produits nets des entités consolidées intégralement ou proportionnellement achetés ou vendus doivent être fournies dans l'annexe des comptes consolidés (chiffre 48). Êtes-vous d'accord avec ces publications élargies ?

### **8b) Publication**

En outre, dans le cadre de la révision de la norme Swiss GAAP RPC 30, une obligation de présenter les écarts de conversion cumulés séparément dans le tableau des capitaux propres (chiffre 37) a été introduite. Êtes-vous d'accord avec cette publication supplémentaire ?

### **9) Impôts sur les bénéfices**

Les consignes concernant les impôts différés sur les bénéfices ont été précisées dans les chiffres 30 et 31. Êtes-vous d'accord avec ces précisions ?

### **10a) Date d'application et dispositions transitoires**

Êtes-vous d'accord avec une mise en vigueur de la norme révisée Swiss GAAP RPC 30 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ?

### **10b) Date d'application et dispositions transitoires**

Êtes-vous d'accord avec les dispositions transitoires proposées ?

### **11) Autres remarques (volontaire)**

Avez-vous d'autres remarques à faire à propos du projet ?

### **Informations d'ordre organisationnel (en cas d'une participation écrite)**

Êtes-vous d'accord avec la publication de vos réponses ?

Votre nom

Votre organisation

Votre adresse e-mail. Elle ne sera pas publiée, elle n'est utilisée que pour vous contacter en cas de questions.